

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

**Œnologie : Actualisation des
connaissances**

CODE DE L'U.E.: 41 14 23 U21 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 401
--	---

La présente demande émane du réseau:

<input checked="" type="checkbox"/> Organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	<input type="checkbox"/> Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) M/LETURCQ, DGA.....

Date et signature (1) :

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> transition	<input type="radio"/> qualification

4. Acquis d'apprentissage : repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme du ou des cours :

Repris en annexe n°4 (1 pages)

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page)

7. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du (des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Code fonction</u>
Œnologie : technologie	CT	B	10	
Œnologie : laboratoire	CT	S	10	
Part d'autonomie		p	5	
Total des périodes			25	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1 page)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 25 mai 2018.....Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

U.E. : Œnologie : Actualisation des connaissances

1. Finalités de l'Unité d'enseignement

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'actualiser ses connaissances en œnologie relatives à la typicité des divers cépages et des terroirs du monde.

U.E. : Œnologie : Actualisation des connaissances

2. Capacités préalables requises

- Préciser les principales caractéristiques des régions viticoles visées dans l'unité d'enseignement ;
- Synthétiser la législation en cours dans les diverses régions vinicoles ;
- Rédiger une fiche de dégustation avec pertinence vis à vis des vins dégustés ;
- Proposer des accompagnements théoriques judicieux en rapport avec les régions vinicoles vues.

Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite d'une des unités d'enseignement listées ci-dessous :

- Œnologie : France - climat méditerranéen et continental code n° 411416U21E2
- Œnologie : France - climat océanique et continental code n° 411417U21E2
- Œnologie : Vins d'Europe (hors France) code n° 411418U21E2
- Œnologie : Vins du Monde (hors Europe) code n° 411419U21E2
- Œnologie : Etude des vins : les vins de France code n° 411402U21C2
- Œnologie : Étude des vins : les vins européens étrangers à la France code n° 411403U21C2
- Œnologie : Etudes des vins : les vins du monde (hors Europe) code n° 411404U21C1

U.E. : Œnologie : Actualisation des connaissances

4. Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de préciser l'influence géologique, climatologie ou technologique sur la typicité des cépages vus dans l'unité d'enseignement ;
- de rédiger une fiche de dégustation avec pertinence vis à vis des cépages dégustés ;
- de proposer des accompagnements judicieux en rapport avec les cépages vus.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivant :

- Le niveau de précision pour décrire les caractéristiques des cépages vus dans le cadre de l'unité d'enseignement ;
- La finesse de l'analyse lors de la dégustation d'un vin ;
- Le niveau pertinence dans l'accord des mets et vins.

U.E. : Œnologie : Actualisation des connaissances

5. Programme

L'étudiant sera capable :

pour toutes les activités d'enseignement de cette unité d'enseignement :

Technologie :

- localiser géographiquement les régions viticoles de production des cépages vus ;
- Identifier les caractéristiques du ou des cépage(s) vu au cours ;
- commenter un vin en tenant compte de son influence géologique, climatologique ou technologique en comparant un ou des cépage(s) similaire(s) vinifié dans divers pays du monde ;
- identifier les différentes particularités organoleptiques d'un ou des cépage(s) en fonction de son lieu de production.
- s'informer à partir de documents mis à sa disposition ou qui sont le fruit d'une recherche personnelle.

Laboratoire :

- décrire une dégustation organoleptique des divers vins dégustés ;
- rédiger des fiches de dégustation en utilisant le vocabulaire adéquat ;
- proposer des accords mets et vins judicieux.

6. Constitution des groupes ou regroupement

Aucune recommandation particulière.

U.E. :
œnologie : Actualisation des connaissances

7. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

U.E. : Œnologie : Actualisation des connaissances

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :

Date d'application :

Date d'approbation :

Œnologie : Actualisation des connaissances

Date limite de certification :

Code régime 1 provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
		Œnologie : Actualisation des connaissances	Néant	Néant	Néant